

6.2. Contacts étroits hors des milieux à risque élevé

6.2.1. Contacts étroits au sein et hors du ménage

- Pendant un total de 10 jours après la dernière exposition à un cas positif de COVID-19 ou à une personne présentant des symptômes de la COVID-19, la personne avisée par un cas doit prendre les mesures suivantes :
 - [S'autosurveiller](#) pour déceler l'apparition de symptômes. Elles devraient **s'auto-isoler immédiatement si des symptômes quelconques de COVID-19 apparaissent et se soumettre à un test de dépistage si elle y est admissible;**
 - Porter un masque bien ajusté dans tous les lieux publics :
 - Les personnes doivent continuer de porter un masque autant que possible dans les lieux publics (y compris les écoles et les garderies, sauf pour les personnes de moins de 2 ans). Les exceptions raisonnables comprennent le retrait du masque pour des activités essentielles comme manger (p. ex., lorsqu'une personne mange dans une aire commune à l'école ou au travail tout en maintenant autant que possible la distanciation avec les autres).
 - La participation à des activités lors desquelles le port du masque peut être maintenu en tout temps peut reprendre, mais les personnes doivent éviter les activités qui les obligeraient à retirer leur masque (p. ex., aller au restaurant, jouer d'un instrument à vent, pratiquer des sports de contact durant lesquels un masque ne peut être porté de façon sécuritaire).
 - Les personnes incapables de porter un masque (p. ex., les enfants de moins de 2 ans) peuvent retourner dans les lieux publics sans masque.
 - Éviter les visites à une personne immunodéprimée ou qui présente un risque accru de maladie (p. ex., les personnes âgées).
 - Éviter les visites non essentielles dans des milieux à risque élevé comme les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée. Si une visite essentielle ne peut être évitée, les contacts étroits doivent porter un masque médical, maintenir une distance physique et aviser le milieu à risque élevé de leur récente exposition.

6.3. Contacts étroits dans les milieux à risque élevé

Personnes qui résident dans le milieu :

- Les contacts étroits qui **résident** dans un milieu à risque élevé peuvent avoir à s'isoler à la suite d'une exposition à risque élevé, en fonction des directives propres au secteur en matière d'isolement (voir la [section 3](#)), des directives du BSP local ou des directives de l'équipe de prévention et de contrôle des infections de l'hôpital local pour les patients hospitalisés.

Personnes qui travaillent dans le milieu :

- Les personnes qui travaillent dans un milieu à risque élevé ayant eu une exposition à risque élevé (voir le **Tableau 2**) à un cas de COVID-19 doivent discuter avec leur employeur de leur exposition et suivre les directives de l'établissement concernant le retour au travail.
- Les personnes qui travaillent dans un milieu à risque élevé doivent **[s'autosurveiller pour déceler l'apparition de symptômes](#) pendant 10 jours au total** après la dernière exposition au cas positif de COVID-19 ou à la personne présentant des symptômes de COVID-19.
- **Toutes les personnes qui travaillent dans un milieu à risque élevé doivent [s'auto-isoler](#) immédiatement si des symptômes de COVID-19 apparaissent et se soumettre à un test de dépistage si elles y sont admissibles.**
- Les personnes qui doivent travailler en personne peuvent se rendre immédiatement dans le milieu à risque élevé en suivant les directives ci-dessous.
- Les contacts étroits doivent s'autosurveiller pour déceler l'apparition de symptômes pendant 10 jours à partir de la dernière exposition⁹.
- Les contacts étroits qui présentent des symptômes de la COVID-19, **quels qu'ils soient**, doivent **s'isoler immédiatement et se soumettre à un dépistage moléculaire le plus tôt possible**.

⁹ La « dernière exposition » signifie le dernier jour où le contact a été exposé à une personne présentant des symptômes de COVID-19 ou ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage. La dernière exposition d'une personne exposée en permanence à un cas (c'est-à-dire que le cas est incapable de s'auto-isoler efficacement) est la date à laquelle le cas a terminé sa période d'auto-isolement. Par exemple, si un parent s'occupe d'un enfant atteint de la COVID-19 et que cet enfant doit s'auto-isoler du lundi au samedi, la dernière exposition du parent sera le samedi.

- Dans la mesure du possible, les mesures supplémentaires sur le lieu de travail pour les personnes qui s'autosurveillent pour déceler l'apparition de symptômes pendant les 10 jours suivant la dernière exposition peuvent inclure :
 - Recommander aux contacts étroits ayant une exposition continue à l'intérieur du ménage d'effectuer immédiatement un test de dépistage par PCR ou un test moléculaire rapide et de refaire un test au 5^e jour après la première exposition si le premier test était négatif.
 - Recommander aux contacts étroits ayant eu une exposition à risque élevé unique de se soumettre à un test de dépistage par PCR ou à un test moléculaire rapide au 5^e jour après la première exposition.
 - Il peut être recommandé aux contacts étroits de se soumettre à un test antigénique rapide pendant 10 jours (comme solution de rechange au test par PCR ou au test moléculaire ou en plus de ces tests), selon les directives propres au milieu concernant la prévention et le contrôle des infections ou la santé et la sécurité au travail.
 - Lorsque des tests sont recommandés, les personnes peuvent continuer à fréquenter le milieu à risque élevé même si les résultats des tests ne sont pas encore connus ou si les tests n'ont pas été effectués, sauf indication contraire de leur responsable de la prévention et du contrôle des infections ou de la santé et de la sécurité au travail.
 - Procéder à un dépistage actif des symptômes avant chaque quart de travail.
 - Les personnes ne devraient pas enlever leur masque en présence d'autres membres du personnel afin de limiter l'exposition de leurs collègues (c.-à-d., en évitant de consommer de la nourriture ou des boissons dans un espace commun comme une salle de réunion ou une cafétéria).
 - Travailler dans un seul établissement, dans la mesure du possible;
 - Assurer l'ajustement adéquat du masque aux fins de contrôle à la source pour les membres du personnel afin de réduire le risque de transmission (p. ex., un masque médical bien ajusté ou un respirateur N95 ou KN95 dont l'ajustement a été vérifié ou non).